

Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS MK210 Date de création 23 March 2003 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société**a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette**

Tradenames: BTU BLOCK ADHESIVE

b - Identification du produit

ADEHSIF INORGANIQUE

c - Utilisation du produit

Liant réfractaire

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Elkhart Facility 2730 Industrial Parkway Elkhart, IN 46516 (PHONE: 574-296-3500)
---	---

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers**a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200****b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200**

En vertu de la norme HCS 2012 de l'OSHA, ce produit est classé en catégorie 2, corrosif pour la peau, les yeux et le système des voies respiratoires.

Pictogramme de danger**Mots indicateurs**

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Peut irriter les voies respiratoires

Mises en garde

Ne pas respirer la poussière/les fumées/les gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Laver soigneusement les mains après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mettre au rebut le contenu/récipient selon les exigences locales

En cas d'urgence

Nocif si ingéré ou inhalé. Effet irritant sévère pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.

c - Effets chroniques**d - Règle relative au mélange**

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Eau	7732-18-5	55 - 75
Silicate de sodium	1344-09-8	25 - 45

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Si les yeux sont irrités rincer les yeux avec un jet d'eau dirigé vers l'oeil durant au moins 15 minutes.

Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet de tout l'oeil et des tissus de la paupière. Laver les yeux durant plusieurs secondes est essentiel pour assurer une efficacité maximum. PRENDRE AVIS AUPRES D'UN MEDECIN IMMEDIATEMENT.

Peau

Rincer immédiatement les zones contaminées à l'eau. Enlever les vêtements contaminés, les bijoux et les chaussures immédiatement. En cas d'inflammation rincer les yeux au rince oeil en dirigeant le jet vers l'oeil durant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet de tout l'oeil et des tissus de la paupière. Laver les yeux durant plusieurs secondes est essentiel pour assurer une efficacité maximum. PRENDRE AVIS AUPRES D'UN MEDECIN IMMEDIATEMENT.

Voies respiratoires

En cas d'effet indésirable déplacer la personne dans une zone non contaminée. Faire la respiration artificielle si la personne ne respire pas. Si la respiration est difficile faire administrer de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt de la respiration ou si le pou est imperceptible, administrer les mesures de premier secours (Massage cardiaque/défibrillateur automatique) et APPELER LES SERVICES D'URGENCE

Voies gastro-intestinales

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche chez un sujet inconscient ou faisant des convulsions. En cas d'ingestion ne pas faire vomir. Faire avaler de grandes quantités d'eau . Continuer à faire boire lorsque les vomissements cessent. OBTENIR UNE ASSISTANCE MEDICALE IMMEDIATE.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

left intentionally blank

b - Dangers NFPA inhabituels

Oxydes de sodium, oxyde de silicium

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Danger d'incendie négligeable

b -

Imprégner à l'aide d'un matériau absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

MANIPULATION

Eviter de rentrer en contact avec les yeux, la peau et les habits. Eviter d'inhaler l'aérosol. Bien laver après utilisation.

b - Conteneurs vides

STOCKAGE

Stocker et manipuler conformément à la réglementation et les normes en vigueur. Maintenir le conteneur fermé hermétiquement et étiqueté. Comme de l'hydrogène, un gaz inflammable peut être produit ne pas stocker dans des conteneurs en aluminium ou mettre le produit en contact avec de l'aluminium. Maintenir à l'écart de substances pouvant être incompatibles.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Silicate de sodium	Non établi	Non établi*	2 mg/m3 (court terme)
*Liquide de silicate de sodium (tous grades) : 2mg/m3 (court terme (en NaOH) valeur limite d'exposition professionnelle sur la base des données du fournisseur.)			

b - Mesures techniques

Ventilation: Ventiler les points d'émission à la source là où de la poussière et des brouillards peuvent être émis. S'assurer de la conformité par rapport aux valeurs limites d'exposition.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

VÊTEMENTS

Porter un vêtement de protection pour réduire le contact avec la peau. Utiliser des vêtements résistants à la chaleur si le risque existe d'un contact avec des liquides à 120°F (49°C) ou plus.

GANTS

Porter des gant résistants aux agents chimiques appropriés.

TYPES DE MATERIELS DE PROECTION

Caoutchouc à base de butyl, caoutchouc naturel, néoprène, nitrile.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Mettre à disposition un rince œil et douche à proximité immédiate.

EPI - Voies respiratoires

Un masque approuvé par le NIOSH du type N-95 (Poussières fumées et aérosol) peut être autorisé sous certaines conditions lorsque le niveau de concentration peuvent dépasser la valeur limite , ou lorsque les symptômes observés indiquent qu'il y a eu surexposition. Un demi-masque filtrant peut être utilisé pour des concentrations ne dépassant pas dix fois la valeur limite d'exposition et des masques entiers peuvent être utilisés jusqu'à 50 fois la valeur limite. Les systèmes à pression positive sont à utiliser lorsque la concentration supposée dépasse 50 fois la valeur limite ou plus ou lorsqu'il y a risque d'émission incontrôlée.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Liquide clair à opaque; glissant au touché, faible odeur de savon
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	11 à 13
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	214-216°F (101-102°C)
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	100%
Gravité spécifique	1.32 - 1.61
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Inconnu.

b - Conditions à éviter

Stockage prolongé au-dessus de 140°F (60°C). Chauffe et gélifie au contact d'acides

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Stockage prolongé au-dessus de 140 °F (60 °C). Le contact avec des acides entraîne une gélification ainsi qu'une évolution de la chaleur.

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Inconnu

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Gaz d'hydrogène

11 - Informations toxicologiques

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires, éventuellement accompagnée de toux, d'étouffement et de douleurs, soit immédiatement, soit plus souvent dans les 72 heures. Selon la concentration et la durée de l'exposition, une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des modifications inflammatoires au niveau du nez, des sinus et des zones bronchiques. Un contact cutané direct peut provoquer une irritation. Un contact répété ou prolongé peut causer une dermatite. Un contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation grave ainsi que des douleurs et brûlures éventuellement graves. La gravité des blessures dépend de la concentration et de la durée du contact. L'ampleur de la blessure peut ne pas être immédiatement apparente. Un contact répété ou prolongé peut provoquer une conjonctivite. Une ingestion peut causer une irritation de l'œsophage et du tractus gastro-intestinal.

b - Toxicité aiguë

Silicate de sodium

Oral Rat LD50: 1960 mg/kg

Peau lapin LD50: >4640 mg/kg

Test Draize standard: Peau lapin - 500mg/24Hr sévère; Œil lapin - 10 mg/24 Hr Sévère

Silicate de sodium, liquide siliceux (tous les types)

L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires, toux possible, suffocation et douleurs immédiates ou plus souvent dans les 72 heures. En fonction du niveau de concentration et la durée d'exposition, l'exposition prolongée ou répétée peut créer des affections inflammatoires au niveau du nez, des sinus et de la région bronchiale. Un contact direct avec la peau peut être à l'origine d'irritation. Une exposition répétée ou prolongée peut être à l'origine d'une dermatite. Une irritation sévère peut être provoquée par le contact avec les yeux, avec des douleurs et des brûlures pouvant être sévères. Le degré de l'affection dépend de la concentration et de la durée du contact. La gravité de l'affection peut ne pas être apparente tout de suite. Le contact répété ou prolongé peut provoquer une conjonctivite. L'ingestion peut engendrer une irritation de l'œsophage et des voies gastro-intestinales.

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

L'ingestion fréquente sur des périodes prolongées de quantités de silicate de l'ordre du gramme est associée à la formation de calculs rénaux et d'autres calculs urinaires siliceux chez l'homme. Lors des tests de possible irritation initiale des yeux selon les directives de l'OCDE, section 405, ce matériau a entraîné une irritation de la cornée, de la conjonctive et de l'iris.

Une certaine irritation des yeux était toujours présente 14 jours après le traitement, bien que la cote d'irritation initiale moyenne ait diminué de 19,7 après 1 jour à 4,0 après 14 jours. Lors des tests de possible irritation initiale de la peau, ce matériau a entraîné une irritation avec un indice d'irritation initiale de 3 sur une peau scarifiée et de 0 sur une peau intacte. L'expérience humaine confirme que l'irritation se produit lorsque ce matériau se trouve sur les vêtements au niveau du col, des poignets ou d'autres zones dans lesquelles l'abrasion peut se produire.

La toxicité orale aiguë de ce produit n'a pas été testée. Lorsque les silicates de sodium ont été testés sur une base 100 % solide, leur dose DL50 orale aiguë unique chez le rat variait de 1 500 mg/kg à 3 200 mg/kg. La létalité aiguë par voie orale était le résultat de causes non spécifiques. Ce produit contient environ 37,5 % de silicate de sodium.

Données concernant la toxicité subchronique : Dans une étude portant sur des rats ayant reçu du silicate de sodium dans leur eau potable pendant trois mois, à des doses de 200, 600 et 1 800 ppm, des modifications ont été signalées dans la chimie du sang de certains animaux, mais aucune modification spécifique aux organes des animaux due à l'administration de silicate de sodium n'a été observée dans les groupes de dosage. Une autre étude a rapporté des effets nocifs sur les reins des chiens ayant reçu du silicate de sodium dans leur régime alimentaire à 2,4 g/kg/jour pendant 4 semaines, tandis qu'aucun effet lié au traitement n'est apparu chez les rats ayant reçu une dose identique. Une diminution du nombre de naissances et de la survie au sevrage a été rapportée chez les rats ayant reçu du silicate de sodium dans leur eau potable à des doses de 600 et 1 200 ppm.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

12 - Informations écologiques

Aucune donnée disponible.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement pour le produit.

d - Mobilité dans le sol

Aucun renseignement pour le produit.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun renseignement disponible pour le produit.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Communiquer avec un service professionnel d'élimination des déchets autorisé à éliminer ce matériau. Dissoudre ou mélanger le matériau à l'aide d'un solvant inflammable et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'une postcombustion et d'un laveur.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Les récipients vides doivent être recyclés ou éliminés par le biais d'un centre de gestion des déchets agréé.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA si nécessaire.

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

SIMDUT Canada : Ne s'applique pas.

APE Canada : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

16 - Autres informations

left blank intentionally

Dévitirification

left blank intentionally

Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics www.morganthermalceramics.com

Evaluation de danger SIMD

left blank intentionally

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.